

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	30 octobre 2023
Valable jusqu'à	30 octobre 2023
<b>Total</b>	<b>2 940,00 €</b>

**A l'attention de**

Kenza GHERSI  
Kenza.ghersi@outlook.fr

Retrouvez les photos de la chambre deluxe [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	MILLENNIUM AL BARSHA 7 nuits deux chambres deluxe petits déjeuners inclus 26 décembre 2023 au 2 janvier 2024 4 adultes	2 940,00 €	2 940,00 €

Sous Total	2 940,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>2 940,00 €</b>

**TAXE DE SÉJOUR À RÉGLER À L'HÔTEL DIRECTEMENT 15 AED par nuit et par chambre**

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire**

Sauf mention contraire du descriptif, le prix affiché pour un voyage est forfaitaire et ne comprend jamais :

- les taxes de séjour, taxe touristique, frais de visa,
- les repas, les boissons, les extras, les pourboires et frais de porteur,
- les assurances.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 32 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera FZZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---